

Expo Broye – Payerne le 3 mai 2025

Règlement d'exposition

1. Date et Lieu

L'exposition aura lieu le samedi 3 mai 2025, au Manège des Aventuries de Payerne.

2. Conditions d'admission

Exposants :

Sont admis tous les éleveurs des districts de la Broye (FR) et de la Broye-Vully (VD) faisant parti des syndicats affiliés à cette délimitation géographique. Le nombre d'inscriptions par propriétaire est illimitée.

Animaux :

Sont admises toutes les génisses nées du **1 janvier 2024 au 31 décembre 2024**.

Sont admises toutes les vaches en lactation possédant une ascendance officielle, propriétés de l'exposant au moment de l'inscription et stationnées dans une exploitation des cantons concernés. Les vaches doivent être exposées sans œdème. Il n'y a pas de sélection préliminaire.

Les **animaux en copropriété sont admis avec un maximum de 2 bêtes par exposant**, pour autant que la copropriété soit effective au jour de l'ouverture des inscriptions !

Conditions sanitaires :

Seuls sont admis les animaux provenant d'exploitations ne faisant l'objet d'aucune mesure de police des épizooties. Le double marquage est obligatoire.

Les animaux (**y compris les veaux des enfants**) doivent avoir un résultat sanguin négatif dans **les 30 jours avant l'expo à savoir au plus tôt le 3 avril 2025**, à l'égard de :

- **BVD, virologie – antigène**

Les conditions sanitaires restent sous réserve de nouvelles directives cantonales.

A l'entrée les conducteurs doivent présenter :

- **Le document d'accompagnement correctement rempli** (avec notification de sortie et d'entrée à la BDTA, no 2306186) ;
- **Le certificat vétérinaire concernant l'analyse BVD, virologie – antigène ;**
- **Le statut BVD de l'exploitation, tiré de la BDTA, portant la mention : « aucun séquestre » et le feu vert.**

A leur arrivée, tous les animaux (y compris les veaux des enfants) seront soumis à un contrôle vétérinaire. Les animaux malades, boiteux, porteurs de dartres, de parasites externes seront refusés.

3. Inscriptions

Les inscriptions doivent obligatoirement se faire sur le site PR-COWDESIGN (transmis par email) **au plus tard le 31 mars 2025 à 23h59**.

La finance d'inscription est de 40.- par animal. L'IBAN se trouve dans l'email avec le lien d'inscription. Seuls les animaux dont la finance a été payée pourront participer au concours. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée. **Il est obligatoire d'inscrire une vache ou une génisse afin de pouvoir inscrire un veau**. Chaque exposant recevra un catalogue.

Avec l'inscription, **l'éleveur s'engage à participer au montage le vendredi 2 mai 2025 et au démontage le dimanche 4 mai 2025**.

4. Arrivée – Départ

L'arrivée des animaux doit se faire le samedi 3 mai 2025 entre 5h30 et 8h00. Le départ des animaux sera possible aussitôt que les championnats finaux seront jugés. Les certificats seront disponibles auprès du secrétariat au moment du départ.

5. Logement – Affouragement – Traite

Les animaux sont attachés par éleveur, la paille est fournie par l'organisation. Les exposants sont responsables de l'affouragement de leurs animaux (pas de fourrage fournit sur place). Un bassin sera mis à disposition dans un endroit de la halle. Les éleveurs sont responsables de la propreté des places d'attaches (prendre fourches, pelles, brouettes), le fumier doit être régulièrement évacué vers la place extérieure prévue à cet usage.

Les vaches doivent être traitées sur place. Chaque exposant prend son pot à traire ainsi que des récipients afin de reprendre son lait. **Il est strictement interdit de jeter son lait sur place.**

6. Assurance

Les animaux sont assurés par l'organisation. Merci d'annoncer les animaux blessés durant l'expo **au plus tard le samedi 3 mai à 17h00 auprès de Pascal Cusin.**

7. Présentation – Prix – Bien-être des animaux

Les éleveurs s'engagent à prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer le bien-être des animaux exposés, et à respecter les décisions de la commission de contrôle.

L'exposant se conforme au code de l'honneur de la CTBS pour les expositions. Ce règlement est disponible dans l'email d'inscription et sur le site d'inscription.

Les animaux doivent être tondus (tonte intégrale), les pieds parés, propres et habitués à la marche. Les catégories sont formées selon l'âge et le nombre de sujets admis. Le classement des animaux se fait au ring devant le public. Les propriétaires sont responsables de la présentation de leurs animaux. Le classement est définitif.

Des prix spéciaux sont remis aux championnes.

8. Clippage

Aucun clippage ne sera autorisé (y compris les génisses).

9. Dispositions finales

Le comité peut modifier ou compléter le présent règlement en tout temps.

Nous encourageons les exposants à prendre conscience du risque encouru pour tous les animaux exposés si les conditions sanitaires ne sont pas respectées par chacun.

Toute contravention au règlement ou à d'autres directives de l'exposition est passible de sanction à prononcer par le comité d'organisation.

En inscrivant un ou plusieurs animaux à l'exposition, l'éleveur reconnaît le présent règlement.

Corcelles-près-Payerne, le 09.09.2024

Comité d'organisation de l'Expo Broye

Le président : Pascal Cusin

Le vice-président : Sylvain Noël